

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION DE DÉPART À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

L'évaluation de départ est effectuée avant la souscription du contrat entre l'élève et l'auto école afin de déterminer les aptitudes de celui-ci à l'égard de la conduite automobile.

Elle est réalisée sur voiture en présence d'un enseignant titulaire du diplôme pour l'enseignement de la conduite automobile.

Elle dure environ 50 minutes et est composée de 2 parties (I et II)*.

I- Partie statique :

1)-Questionnaire sur l'identité du candidat : état civil, adresse, numéro de téléphone, profession, acuité visuelle ...

2)-Questionnaire sur le futur conducteur :

– son expérience : en tant que passager et en tant que conducteur.

– Sa vision à l'égard de la conduite automobile (comment voit-il ses parents conducteurs ? Ou pourquoi est-il venu apprendre à conduire ?...)

II- Partie dynamique :

1)- Installation au poste de conduite.

2)-Travail de démarrage / Arrêt sur parking, utilisation du volant en roulage avec le véhicule.

3)-Bilan des capacités :

– perception des trajectoires et des dangers (position du véhicule et du regard de l'élève sur la chaussée, ...)

– état physique et psychologique de l'élève (émotivité, crispation, ...)

Résultat :

Celui-ci est en fonction des points obtenus sur la fiche d'évaluation par rapport aux critères remplis lors des 2 parties examinées (faible, satisfaisant ou bon).

Ces points correspondent à un volume horaire de formation adapté à la filière choisie.

Le volume de formation final sera donc sous réserve de progression de l'élève et pourra être réajusté en fonction des capacités de celui-ci lors de la validation des différentes compétences de son apprentissage (voir programme de formation).

* voir fiche d'évaluation jointe